Pharma-NEWS
19 octobre 2026
CHRONIQUE I REVUE DE PRESSE I DATES À RETENIR
N° 847



Prix des médicaments : à force de baisser les prix, on risque de perdre les médicaments et les pharmaciens !

CHRONIQUE
L'ACTU PHARMA DÉCRYPTÉE

REVUE DE PRESSE
TITRES CLÉS DE LA SEMAINE

DATES À RETENIR
LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER



CHRONIQUE

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Prix des médicaments : à force de baisser les prix, on risque de perdre les médicaments… et les pharmaciens !

Au Maroc, chaque nouvelle baisse des prix des médicaments est présentée comme une victoire pour le pouvoir d'achat. Pourtant, derrière ces annonces triomphales se cache une réalité autrement préoccupante : des médicaments essentiels deviennent introuvables et les pharmaciens d'officine continuent de subir les conséquences d'une politique qui semble ignorer leur existence.

Corticoïdes injectables, pommades dermiques ou ophtalmiques, barbituriques… La liste des spécialités difficiles à trouver ne cesse de préoccuper les patients, contraints parfois de parcourir plusieurs pharmacies pour obtenir leur traitement. À quoi sert un médicament bon marché lorsqu'il est indisponible?

Pendant ce temps, plusieurs pays ont compris qu'une politique pharmaceutique ne pouvait se résumer à une succession de baisses de prix. L'Égypte vient d'introduire un mécanisme de révision tenant compte de l'inflation et des fluctuations monétaires, tandis que l'Afrique du Sud a autorisé une augmentation exceptionnelle de 2,88 % pour préserver l'approvisionnement. Le Japon prévoit également la revalorisation de certains médicaments devenus économiquement non rentables. En Allemagne, des mécanismes permettent de tenir compte de l'inflation. Ces exemples rappellent une évidence : un médicament dont le prix ne permet plus d'assurer durablement la production et la

distribution risque tout simplement de disparaître du marché.

Au Maroc, la mise en application du décret n° 2-25-631 devrait entraîner les premières baisses de prix. Une évolution favorable aux patients et aux caisses d'assurance maladie, mais dont les conséquences sur les acteurs du secteur, particulièrement les pharmaciens d'officine, méritent d'être prises en considération.

En effet, depuis la réforme de 2013, les pharmaciens attendent toujours les mesures d'accompagnement promises par le ministre de la Santé de l'époque. Leur rémunération demeure tributaire du prix des médicaments, qui ne cesse de baisser, contrairement à leurs charges, qui continuent à augmenter. Quant aux instances professionnelles, leur fonctionnement reste fragilisé par les retards pris dans la régionalisation des Conseils de l'Ordre.

Pourtant, le pharmacien constitue souvent le premier recours de patients qui, faute de moyens, renoncent aux consultations médicales ou aux examens complémentaires. Grâce au maillage officinal, il demeure accessible jusque dans les régions les plus éloignées.

Plutôt que de fragiliser davantage ce réseau, pourquoi ne pas lui confier de nouvelles missions, renforcer la formation continue, généraliser les bonnes pratiques officinales et instaurer une rémunération valorisant les services rendus aux patients, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays ?

Dans son ouvrage The Psychology of Science (1966), Abraham Maslow écrivait :

« *Si le seul outil que vous avez est un marteau, vous tendez à voir tout problème comme un clou.* »

Aussi, la baisse des prix ne saurait être l'unique instrument d'ajustement de notre politique pharmaceutique.

Car une politique du médicament ne se juge pas uniquement aux économies réalisées, mais aussi à sa capacité à garantir durablement la disponibilité des traitements et la pérennité de ceux qui les dispensent.

À vouloir les médicaments les moins chers, prenons garde de ne plus avoir ni médicaments… ni pharmacies pour les délivrer ! Affaire à suivre…

Abstract

In Morocco, repeated medicine price reductions raise growing concerns about drug shortages and the sustainability of community pharmacies.

International experience shows that pricing policies must balance affordability with the economic

viability of pharmaceutical supply chains. With declining margins and rising operating costs, Moroccan pharmacists urgently need fair remuneration and recognition of their healthcare services.

A sustainable pharmaceutical policy must ensure not only affordable medicines, but also their continuous availability and the survival of community pharmacies.

CARBOFLORE-GS

SOULAGE DES GAZ INTESTINAUX



PLUS DE CONFORT

et de joie de vivre!





Charbon végétal



Levure de bière

Génération Santé
Laboratoires Pharmaceutiques

Complément alimentaire n'est pas un médicament

REVUE DE PRESSE

Youns Bjijou à la Santé: l'heure des grands défis

Le professeur Youns Bjijou a été nommé ministre de la Santé et de la Protection sociale par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 16 octobre 2026, lors d'une cérémonie organisée au Palais



Royal de Rabat. Il succède à Amine Tahraoui à la tête d'un département engagé dans une profonde transformation de son organisation et de ses missions.

Né le 22 juin 1971 à Taza, le nouveau ministre est médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique et professeur de l'enseignement supérieur à la Faculté de médecine et de pharmacie de Rabat. Il y a notamment dirigé le département d'anatomie ainsi que le Laboratoire de chirurgie expérimentale et de microchirurgie.

Son parcours associe enseignement universitaire, recherche médicale et gestion d'établissements de santé. Avant sa nomination, il occupait les fonctions de directeur délégué de la Fondation Mohammed VI des sciences et de la santé, depuis juillet 2023, et de la Fondation Cheikh Khalifa Ibn Zayed, depuis septembre 2022. Il avait également été vice-président chargé des affaires académiques de l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé.

À cette expérience s'ajoute une formation en gouvernance sanitaire, notamment un Executive Master en gestion et politiques de santé obtenu à Sciences Po Paris. Le Pr Bjijou est également membre fondateur et secrétaire perpétuel de l'Académie africaine des sciences de la santé.

Le nouveau ministre hérite d'un secteur en pleine réorganisation, marqué par la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire et la mise en place de nouvelles institutions, notamment l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé, la Haute Autorité de santé et les groupements sanitaires territoriaux.

Au-delà de la coordination de ces structures, plusieurs chantiers l'attendent : améliorer l'accès aux soins, réduire les disparités territoriales, renforcer les ressources humaines et poursuivre la modernisation des établissements hospitaliers.

Pour le secteur pharmaceutique, les attentes sont tout aussi importantes. La disponibilité des médicaments, la prévention des pénuries, la régulation des prix et la sécurisation des circuits de distribution figurent parmi les dossiers prioritaires. La valorisation du rôle du pharmacien d'officine et l'évolution de son modèle de rémunération constituent également des questions auxquelles les professionnels attendent des réponses.

La principale difficulté sera désormais de traduire les réformes institutionnelles en améliorations concrètes, perceptibles aussi bien par les patients que par les professionnels de santé.

Sources : Maroc.ma et SNRT News

Pénuries de médicaments : anticiper plutôt que subir !

Au Maroc, la recherche d'un médicament introuvable est devenue, pour de nombreux patients, un véritable parcours du combattant. Les pharmaciens d'officine connaissent bien ces situations : appels répétés aux grossistes, recherches auprès des confrères et tentatives pour trouver une alternative thérapeutique. Autant de démarches qui ne permettent pas toujours d'apporter une solution au malade.

Ces difficultés rappellent une évidence : la disponibilité du médicament constitue un enjeu de santé publique aussi important que son prix.

C'est dans ce contexte que les annonces faites par le professeur Samir Ahid, directeur général de l'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS), lors d'une conférence organisée le 14 octobre à Marrakech par le Conseil de la concurrence, méritent une attention particulière.

L'Agence ambitionne de changer de méthode. Plutôt que d'intervenir lorsqu'un médicament a déjà disparu des circuits de distribution, elle souhaite détecter les premiers signes de tension afin de prévenir les ruptures.

Cette ambition repose notamment sur le renforcement de l'Observatoire des ruptures et sur la transmission hebdomadaire, par les industriels pharmaceutiques, des données relatives à leurs stocks.
Une telle démarche pourrait constituer une avancée

importante, à condition que les informations recueillies soient fiables, rapidement exploitées et suivies de mesures concrètes.

Car connaître les stocks ne suffit pas. Encore faut-il identifier les médicaments dont l'indisponibilité risque d'entraîner les conséquences les plus graves pour les patients. L'actualisation annoncée de la liste nationale des médicaments essentiels, dont les travaux seraient bien avancés, prend ici toute son importance. Sur le plan réglementaire, l'AMMPS envisage également de nouvelles procédures d'autorisation de mise sur le marché, notamment des AMM conditionnelles et accélérées. Ces dispositifs pourraient faciliter l'accès à certains traitements présentant un intérêt thérapeutique majeur.

La place des génériques et le droit de substitution ont également été évoqués. Pour les pharmaciens d'officine, cette dernière question demeure particulièrement importante, notamment lorsque le médicament prescrit est indisponible.

Cependant, aucune stratégie de prévention des pénuries ne pourra produire pleinement ses effets sans une collaboration étroite entre les industriels, les grossistes-répartiteurs, les pharmaciens et les autorités sanitaires.

Le pharmacien d'officine, témoin quotidien des difficultés d'approvisionnement, devrait d'ailleurs occuper une place centrale dans tout dispositif national d'alerte précoce.

L'initiative de l'AMMPS va donc dans le bon sens. Reste à transformer ces intentions en mécanismes opérationnels et efficaces.

Car, pour le patient, une pénurie évitée vaut infiniment mieux qu'une rupture constatée, expliquée et finalement subie.

Source : Déclarations du Pr Samir Ahid à Marrakech.

Pharmacies au Maroc : l'Ordre appelle à une refonte du modèle officinal

À Marrakech, le Dr Hamza Guedira, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, a plaidé pour une réforme profonde du modèle économique et professionnel des pharmacies marocaines. Au cœur de ses propositions : une nouvelle rémunération, le droit de substitution, des missions élargies et la préservation de l'indépendance des officines.

À l'occasion de la conférence internationale organisée les 13 et 14 octobre 2026 à Marrakech par le Conseil de la concurrence, le Dr Hamza Guedira a défendu une vision renouvelée du rôle du pharmacien dans le système national de santé.

Pour le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) représente une opportunité historique de moderniser le réseau officinal, à condition de lui donner les moyens économiques et réglementaires nécessaires.

L'une des principales revendications concerne la réforme du mode de rémunération. Aujourd'hui, les revenus des officines restent largement liés aux prix des médicaments. Chaque révision tarifaire à la baisse fragilise donc davantage leur équilibre
À Marrakech, le Dr Hamza

Guedira, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, a plaidé pour une réforme profonde du modèle économique et professionnel des pharmacies marocaines. Au cœur de ses propositions : une nouvelle rémunération, le droit de substitution, des missions élargies et la préservation de l'indépendance des officines.



À l'occasion de la conférence internationale organisée les 13 et 14 octobre 2026 à Marrakech par le Conseil de la concurrence, le Dr Hamza Guedira a défendu une vision renouvelée du rôle du pharmacien dans le système national de santé.

Pour le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, la généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) représente une opportunité historique de moderniser le réseau officinal, à condition de lui donner les moyens économiques et réglementaires nécessaires.

L'une des principales revendications concerne la réforme du mode de rémunération. Aujourd'hui, les revenus des officines restent largement liés aux prix des médicaments. Chaque révision tarifaire à la baisse fragilise donc davantage leur équilibre financier, alors que leurs charges continuent d'augmenter.
Le Dr Guedira propose de décorréler la rémunération du pharmacien du prix du médicament en instaurant une marge fixe en dirhams, complétée par des honoraires rémunérant les actes pharmaceutiques. Cette évolution permettrait notamment aux pharmaciens de promouvoir les médicaments génériques sans subir de perte de rémunération.
Le président de l'Ordre a également réaffirmé la nécessité d'instaurer le droit de substitution, considéré comme un levier important de maîtrise des dépenses de l'assurance

maladie. Il préconise parallèlement le développement de nouvelles prestations rémunérées : vaccination, dépistage, accompagnement des malades chroniques et bilans de médication.

Ces missions contribueraient à améliorer la prévention et à désengorger les structures de soins, tout en diversifiant les ressources des pharmacies. Leur mise en œuvre devrait toutefois s'accompagner d'une formation continue obligatoire, certifiée par l'Ordre.

Sur la question sensible de l'ouverture du capital des officines, le Dr Guedira a défendu une position ferme : l'indépendance professionnelle du pharmacien doit être préservée. Plutôt que de permettre l'entrée d'investisseurs extérieurs, il privilégie le développement de groupements d'intérêt économique (GIE), capables de mutualiser les achats, les investissements numériques et certaines charges, sans remettre en cause l'indépendance des titulaires.

L'intervention a également souligné l'importance de l'ordonnance électronique, de la traçabilité des médicaments et de la connexion des officines aux systèmes nationaux de santé. Ces outils pourraient améliorer la surveillance des pénuries, sécuriser la dispensation et contribuer à lutter contre les circuits parallèles.

Avec plus de 14 000 officines réparties sur le territoire, le réseau pharmaceutique constitue, selon le président de l'Ordre, une infrastructure sanitaire de proximité qu'il convient de consolider plutôt que de fragiliser.
Son message est clair : la réussite de la couverture sanitaire universelle passe aussi par une officine économiquement viable, professionnellement valorisée et pleinement intégrée au parcours de soins.

Source : Intervention du Dr Hamza Guedira, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens — Conférence internationale du Conseil de la concurrence, Marrakech, 14 octobre 2026.

Médicaments falsifiés : l'OMS et INTERPOL unissent leurs forces contre les réseaux criminels

La lutte contre les médicaments falsifiés franchit une nouvelle étape. Le 16 octobre 2026, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et INTERPOL ont signé un accord visant à renforcer leur coopération dans la lutte contre la criminalité liée aux produits de santé.

Cette initiative traduit une volonté commune de mieux coordonner les interventions des autorités sanitaires et des services chargés de l'application de la loi face à des réseaux criminels dont les activités dépassent largement les frontières nationales.

L'accord concerne notamment la fabrication et le commerce illicites de médicaments, de vaccins, de dispositifs médicaux et d'équipements de protection falsifiés. Ces pratiques représentent une menace pour la santé publique, car elles exposent les patients à des produits dont la qualité, la sécurité et l'efficacité ne sont pas garanties.

Pour les pays africains, cette coopération revêt une importance particulière. La circulation transfrontalière des produits pharmaceutiques, la multiplication des circuits

informels et les difficultés de contrôle de certaines chaînes d'approvisionnement rendent la lutte contre les médicaments falsifiés particulièrement complexe.

Si la coopération entre autorités sanitaires et services de police est indispensable pour identifier et démanteler les réseaux criminels, elle ne saurait constituer, à elle seule, une réponse suffisante.

nécessaires pour détecter rapidement les produits suspects et empêcher leur dispensation.
Pour l'Afrique, l'enjeu dépasse la seule répression des trafics. Il s'agit également de consolider des chaînes d'approvisionnement fiables et de renforcer la confiance des populations dans les systèmes de santé.
Car la lutte contre les médicaments falsifiés ne peut être pleinement efficace sans une



La sécurisation du circuit pharmaceutique passe également par une traçabilité complète du médicament, depuis son fabricant jusqu'au patient.
Elle suppose des mécanismes efficaces d'identification des produits, de contrôle des circuits de distribution et de transmission rapide des alertes.
Les agences de régulation, les douanes, les industriels, les grossistes-répartiteurs et les pharmaciens doivent ainsi pouvoir partager les informations

distribution sécurisée, une traçabilité continue et une mobilisation de tous les acteurs du circuit pharmaceutique.

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS), communiqué du 16 octobre 2026 — « INTERPOL and WHO sign agreement to strengthen global health and security protection ».

دار زهور
DAR ZHOR
Un soutien dans l'épreuve du cancer

OCTOBRE
ROSE

Entre tes mains, ta vie.

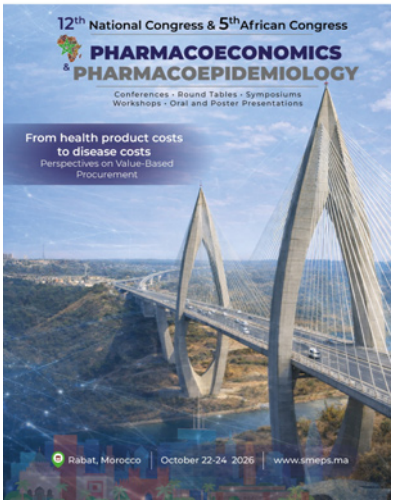


Cancer du Sein
plus tôt détecté,
mieux **soigné.**

Pour plus d'infos : **www.darzhor.ma**

DATES À RETENIR

22 au 24
OCTOBRE 2026
RABAT



18 et 19
DÉCEMBRE 2026
AGADIR



DATES À RETENIR

OCTOBRE 2026

